

La colère et l'espoir (se) déconfinent

PARIS 20 PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

À cause de la gestion gouvernementale de la situation sanitaire et du manque de lits de réanimation disponibles, le semi-reconfinement semblait inévitable. La démocratie, la transparence et la cohérence ne doivent pas être confinées, notamment dans notre Ministère. Le contexte d'accroissement des inégalités que nous traversons impose un investissement massif dans les services publics et une aide urgente et conséquente aux personnes en situation de précarité.

Déposé le 01/12/2020

Au lieu de traiter ces urgences, le gouvernement choisit ce moment pour diviser la société en utilisant à tort et à travers le lexique de la République pour jeter l'opprobre sur les un-es et les autres. Il fait voter la loi de sécurité globale, liberticide et très largement décriée. Dans le même temps, les violences policières se répètent, ça ne peut plus durer ! Parce qu'elles sont documentées, de plus en plus de voix s'élèvent pour les dénoncer et les faire cesser. Qu'en sera-t-il si la loi de sécurité globale est définitivement adoptée ?

Dans l'Éducation nationale, le discrédit est total : la FSU interroge publiquement la crédibilité du Ministre à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et à mener une politique éducative pour tous-tes (Avenir lycéen, revalorisation en trompe-l'oeil, mensonges, déclarations sur l'université, etc.). La casse programmée de l'éducation prioritaire et l'embauche massive de contractuel-les s'inscrivent dans ce cycle néfaste engagé par le Ministre depuis 2017.

C'est par une politique ambitieuse d'éducation, une école émancipatrice au service de la réussite de tous-tes et par une politique de justice sociale que nous préparerons une société fraternelle et sororale. Pour le SNUipp-FSU Paris, l'heure n'est pas à la résignation, les manifestant-es des marches pour la liberté du samedi 28 novembre l'ont prouvé !

L'équipe du SNUipp-FSU Paris

SOMMAIRE

- p. 2 Réforme de l'Éducation prioritaire, décharges REP+
- p. 3 Embauche de contractuel-les
Carrière : promo, mouvement inter
- p. 4 Bulletin de syndicalisation

RIS « Réforme de l'éducation prioritaire »

**Mardi 8 décembre à 17h
en visioconférence**

Afin de recevoir les modalités de connexion, il est indispensable de s'inscrire par un mail adressé à snu75@snuipp.fr.

La présence à cette réunion permettra de déduire 3h des 18h d'animation pédagogique.

Plus d'infos en page 2.

Vers l'expérimentation de la casse de l'éducation prioritaire

Mi-novembre, le gouvernement a rendu publiques les grandes orientations de la réforme de l'éducation prioritaire qu'il souhaite mettre en œuvre. Malheureusement, les craintes provoquées par la publication du rapport Mathiot-Azéma fin 2019 se confirment, même si, une fois n'est pas coutume, il s'agit pour l'instant de grandes lignes.

Depuis 2015, les rapports se succèdent pour accuser l'éducation prioritaire d'être coûteuse et peu efficiente mais oublient d'évoquer l'amplification des difficultés économiques et sociales des deux dernières décennies. Selon Jean-Yves Rochex « il faut redire que le bilan décevant de l'éducation prioritaire au regard de l'objectif de démocratisation relève non d'un supposé échec de cette politique, mais bien plutôt d'une insuffisance de mise en œuvre, de soutien, de cohérence et de continuité. »

Dans le rapport Mathiot-Azéma, derrière la volonté affichée de maintenir et conforter l'éducation prioritaire, les mesures envisagées représentent un danger pour le cadre national en se traduisant par un renforcement de la politique de la ville et une nouvelle étape vers la territorialisation de l'École tout en baissant les moyens accordés aux écoles publiques.

Le gouvernement prône la fin politique des REP (et donc de la carte des REP) et son remplacement par une politique de priorisation académique sous l'autorité du recteur qui concernerait les écoles et établissements rencontrant des difficultés d'exercice. Pour J-Y Rochex, l'histoire de l'éducation prioritaire montre pourtant que dès que celle-ci s'estompe dans les



priorités nationales, elle s'efface encore plus au niveau académique.

L'éducation prioritaire à la sauce libérale

Des contrats de trois ans seraient passés entre les écoles et l'autorité académique... Même si le gouvernement indique qu'il prendra en compte des indicateurs sociaux, les projets des établissements scolaires serviront aussi à définir les moyens qui leur seront attribués. Tout en effaçant 40 années de politique d'éducation prioritaire, une nouvelle fois, M. Blanquer souhaite imposer le modèle libéral à l'Éducation nationale !

En ce qui concerne la prime REP, elle pourrait devenir une prime d'attractivité si le rapport était appliqué. La question d'une prime au mérite avait également été soulevée par le Ministre.

Aucun changement ne devrait être acté en 2021, mais une expérimentation dans les académies

de Marseille, Lille et Nantes va être lancée à la rentrée.

Donner plus à ceux qui ont moins, permettre à l'École de lutter efficacement contre les déterminismes sociaux de réussite scolaire, telle était la feuille de route pour l'éducation prioritaire à ses débuts en 1981.

Notre syndicat s'oppose au démantèlement de l'éducation prioritaire annoncée par le gouvernement. Au contraire, il revendique une politique d'éducation prioritaire ambitieuse, juste et transparente afin que l'École remplisse sa mission pour tous-tes et partout !

Le SNUipp-FSU Paris invite les enseignant-es à une réunion d'information syndicale en visioconférence mardi 8 décembre à 17h.

Merci de vous inscrire par mail à snu75@snuipp.fr pour obtenir les modalités de connexion.

Décharge REP+ : le SNUipp-FSU interpelle l'Académie

Les brigades Rep+ ayant été mobilisé-es pour les autres remplacements, les enseignant-es de REP+ ne bénéficient plus des heures de décharge dédiées aux concertations et aux formations depuis la rentrée des vacances d'automne. Le SNUipp-FSU a interpellé le DASEN pour que ces décharges de service soient rétablies au plus vite dans l'intérêt du bon fonctionnement des écoles REP+.

À Paris, des contrats précaires pour répondre à la crise sanitaire

Comme cela était prévisible, le manque de remplaçant-es est apparu au grand jour ces dernières semaines... En mai, le SNUipp-FSU avait revendiqué une création massive de postes et chaque année, il revendique le recrutement des candidat-es inscrit-es sur la liste complémentaire au CRPE. L'embauche de ces candidat-es permettrait de pallier le manque actuel d'enseignant-es tout en leur faisant bénéficier d'une formation et d'un statut protecteur.

Cependant, en cohérence avec la politique actuelle du gouvernement, le Ministre a refusé cette demande et préfère développer l'embauche de contractuel-les ! Le cynisme est poussé à son paroxysme puisque ce sont les candidat-es inscrit-es sur la liste complémentaire au CRPE qui sont contacté-es pour signer des contrats de quelques mois... charge à eux-elles de repasser le concours l'année prochaine s'ils-elles veulent devenir enseignant-es !

L'embauche de contractuel-les non formées ne peut servir de variable d'ajustement ! Pour répondre à la crise du covid, à la politique éducative du Ministre et au sous-investissement chronique, le SNUipp-FSU revendique la mise en place d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation permettant l'octroi des moyens nécessaires, des salaires revalorisés et des conditions d'exercice du métier largement améliorées.

Promos : où en est-on ?

Du retard dans la prise en compte des promos

Suite à d'énormes problèmes techniques, le Rectorat n'a toujours pas répercuté les changements d'échelon de cette année scolaire sur les salaires des enseignant-es... Le changement d'échelon sera pris en compte au mieux en janvier, un rattrapage salarial aura lieu pour les collègues en fonction de leur date de promotion. Le SNUipp-FSU dénonce cet énorme problème de paye !

Avancement accéléré aux 7^e et 9^e échelons

En raison de la crise sanitaire, tous les rendez-vous de carrière n'ont pas pu avoir lieu en 2019-2020, certains ont donc eu lieu en début d'année

scolaire. L'Administration a indiqué que les avis émis par le Dasen suite aux rendez-vous de carrière de l'an dernier et de ceux reportés en début de cette année scolaire seraient transmis aux enseignant-es le 15 janvier. Les enseignant-es pourront effectuer les recours sur les avis émis à partir de cette date.

Il est possible d'avancer un an plus tôt au 7^e et au 9^e échelon en fonction de l'avis émis après un RDV de carrière. Pour respecter les délais de recours, l'étude des promotions aux 7^e et 9^e échelons pour l'année scolaire 2020-2021 se tiendra au mois de juin 2021. Un rattrapage salarial aura lieu ensuite pour les collègues qui auraient dû être promu-es en cours d'année.

Rendez-vous de carrière au 9^e échelon

L'Administration a indiqué que les avis émis par le Dasen suite aux rendez-vous de carrière de l'an dernier et de ceux reportés en début de cette année scolaire seraient transmis aux enseignant-es le 15 janvier. Le SNUipp-FSU invite les enseignant-es concerné-es par le dernier rendez-vous de carrière à être vigilant-es quant à l'avis émis par le Dasen, cet avis étant déterminant pour un futur passage à la hors classe. Les enseignant-es qui le souhaitent pourront effectuer les recours sur les avis émis à partir du 15 janvier.

N'hésitez pas à nous contacter.

Permutations : quelques dates à venir

Le serveur SIAM pour faire sa demande de permutation fermera le mardi 8 décembre à 12h. **Il est encore temps de nous contacter si besoin.** Vous pouvez faire modifier des éléments de votre

barème avant le 8 décembre. Il y aura en plus une deuxième période de contestation entre le 20 janvier (date d'affichage de votre barème dans SIAM) et le 2 février.

Le 9 décembre vous recevrez votre accusé de réception. Vous aurez jusqu'au 16 décembre pour le renvoyer, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives, et ainsi confirmer votre participation.

Les résultats définitifs seront connus le 2 mars 2021.